



Conseil d'établissement du conservatoire de Grenoble

Compte-rendu de la séance extraordinaire du 23 janvier 2025

Introduction

La Ville s'engage depuis 2014 à féminiser les noms d'espaces publics et d'établissements (nouvelles rues, espaces publics sans nom, nouvelles écoles, jardin des plantes, places) afin de rattraper le retard dans la présence de noms féminins dans l'espace public (37 noms de femmes contre 605 d'hommes pour les rues de Grenoble). Ce processus a notamment concerné les écoles (accompagné d'un travail pédagogique). Dans le domaine de la culture, cette démarche est importante afin de développer l'imaginaire des élèves en mettant en valeur des figures féminines. Ainsi, les bibliothèques ont débuté la démarche en abandonnant le nom de quartier pour adopter un nom de femme (Chantal Mauduit, Gisèle Halimi, Mimi Mingat-Lerme, Vivian Maier, « les munitionnettes », Colombine, Mafalda). Il fait sens que le nom des femmes aient un lien avec le domaine de la culture et un lien avec Grenoble.

L'objet du présent conseil d'établissement est de donner un nom au Conservatoire en tant qu'établissement. La dénomination des salles revêt moins d'enjeu et elle ne donnera pas lieu à débat, ni vote, en dehors du Conservatoire. L'appellation de l'établissement sera en revanche soumise au vote : élèves inscrit-es au Conservatoire + les enfants des écoles qui bénéficient des interventions des musicien-nes intervenant-es + le personnel du Conservatoire. Contrairement au processus suivi pour les bibliothèques, les élus n'ont pas la volonté d'ouvrir le vote à tous-tes les habitant-es, pour se focaliser sur les usager-es bénéficiant d'un enseignement, ou les agent-es qui font vivre l'établissement au quotidien.

L'objectif de la séance est de sélectionner 10 noms de personnes décédées. Parmi ces noms, une commission politique en retiendra 3, qui seront soumis au vote.

Le lien avec la région grenobloise serait un atout, mais n'apparaît pas indispensable. Ce lien avec le territoire ferait sens, faciliterait l'appropriation par le public, contribuerait à valoriser des acteurs-trices locaux en leur donnant de la visibilité et ferait en sorte que les tous les établissements similaires ne se focalisent pas sur les mêmes personnes.

Étude du projet de dénomination du Conservatoire.

Après débat, 8 noms sont retenus :

- Ninon Vallin : cantatrice, pédagogue du chant
- Janine Magnan : comédienne, réalisatrice et dramaturge française ; a étudié le chant lyrique au conservatoire de Grenoble
- Nadia et Lili Boulanger : pédagogue, pianiste, organiste, cheffe de chœur et compositrice française // compositrice française, 1ere femme à obtenir le prix de Rome de composition musicale en 1913
- Pina Bausch : danseuse, chorégraphe, principale figure de la danse contemporaine et de la danse-théâtre
- Mel Bonis : bonnes critiques musicales de ses œuvres, s'est battue pour être acceptée en tant que femme

- Louise Farrenc : première enseignante de composition à l'école normale de Paris au XIXe siècle
- Cathy Berberian : diversité de répertoire et d'activités, découvertes et créations, dimension artistique « vocalité XXe siècle »
- Nina Simone : activiste pour la cause noire, grande pianiste à qui a été refusée une carrière de pianiste classique

Des questionnements demeurent pour les noms suivants, qui ne font pas consensus :

- Yvonne Loriod
- Suzanne Balguerie
- Barbara

Réflexions sur des noms de salles.

Le choix des noms de salles est important pour les élu-es mais ne se situe pas dans le même formalisme que le nom de l'établissement. La dénomination des salles a une vocation interne et ne sera pas soumis au vote du Conseil municipal. Par conséquent, le choix qui sera fait pourra, si besoin, être révisé plus facilement et en interne dans le futur.

- Information de la part des représentant-es des enseignant-es : contrairement à la dénomination de l'établissement, la dénomination des salles a été mal accueillie par les enseignant-es dans leur grande majorité. La plupart d'entre eux-elles trouveraient plus judicieux de choisir des noms de salles selon un principe de parité, qui semble moins déséquilibré que 43 noms féminins. La question du coût que nécessitera une telle mesure est également soulevée (y compris en termes de temps de travail pour les enseignant-es et la direction). Certaines mesures semblent plus urgentes que de renommer les salles (installer des lumières sur les parkings, trouver et mettre à disposition des salles pour les enseignements). Une partie importante d'enseignant-es souhaite ne pas participer à la démarche. Enfin, certains enseignants masculins sont très gênés par la démarche. En définitive, cette proposition a généré un vrai malaise général parmi le corps enseignant.

→ la dénomination des salles est conservée dans tous les cas. De même, il n'est pas question de débaptiser le nom de la salle Stekel.

La démarche doit faire partie de la vie de l'établissement. Comme les noms ne seront pas adoptés en conseil municipal, ils ne seront donc pas figés et pourront être changés si nécessaire dans l'avenir. Ce n'est pas parce que 43 noms de salles seront portés par des femmes que les hommes seront oubliés ou négligés. Les enseignant-es continueront d'enseigner des noms de femmes et d'hommes. Les élus ne veulent pas gommer les hommes, mais ils estiment que leur responsabilité vis-à-vis des générations à venir est de faire en sorte que les enfants grandissent avec un imaginaire laissant davantage de place à des femmes que par le passé, voire à rattraper le retard.

→ il est intéressant que les enseignant-es fassent remonter leur avis, leurs idées ou une opposition. Mais cela dépend avant tout de la manière dont cela est formulé. Les agent-es de la VDG (dont font partie les enseignant-es) peuvent avoir un avis, mais si les élu-es décident d'aller dans cette direction, il faudra l'appliquer.

- A quoi sert de consulter le CE et les représentant-es s'il est prévu de le faire quoi qu'il en soit ?

→ c'est le projet conduit par les élu-es. Les représentant-es peuvent faire remonter leurs idées, la consultation est large. La volonté des élu-es et de la direction des affaires culturelles est d'intégrer les enseignant-es. Cependant, Mme LHEUREUX regrette l'incompréhension de la décision et que cette dernière ne suscite pas l'adhésion.

- Est-ce que nommer quelques salles avec des noms masculins ne serait pas plus efficace que de décréter de nommer des salles qu'avec des noms de femmes ?

→ la priorité est de donner des noms de femmes pour donner une chance aux femmes d'être présentes dans l'espace public. Les élu-es n'ont rien à dire sur la façon dont les enseignant-es font leur cours ni de vérifier que soit étudiée telle ou telle œuvre, tel ou telle ou auteur-autrice. En revanche, le choix de dénommer l'établissement ou les salles relève du champ politique des élu-es.

Il n'y a pas d'imposition de la part des élu-es de donner des noms d'hommes aux salles (exemple au Musée avec le choix de donner le nom d'un ancien directeur qui avait été esclave affranchi). Il n'y a pas d'ordre de la hiérarchie (élu-es et direction des affaires culturelles) à choisir des noms de femmes, mais une forte impulsion. Ceci dit, la hiérarchie ne souhaite ni la confrontation ni l'imposition. Le souhait est de travailler avec les enseignant-es et de connaître leur position pour adapter la marche à suivre.

Il semble important de rappeler aux collègues est que l'enjeu est interne. Aujourd'hui il y a un tel déficit de représentation des femmes dans la vie publique, alors qu'il n'y a pas assez de rues/places/établissements à dénommer pour tenter le rattraper le retard. Le nom des salles n'est qu'un outil à un moment donné pour contribuer à cet objectif. Il ne faut pas s'interdire de nommer des salles avec des noms d'hommes, s'ils véhiculent une image ou des valeurs intéressantes. Il n'y aura pas d'imposition de nom, il s'agit d'un projet coconstruit avec les enseignant-es. Mais le principe de parité ne sera pas retenu dans tous les cas.

Suite de la démarche de dénomination des salles : se réunir dans les prochaines semaines pour échanger sur les noms remontés, sur les salles pertinentes à dénommer.